



Commune de Saint-Sauveur
7, Place de l'Eglise
21270 SAINT-SAUVEUR
Tel. : 03.80.47.44.99.

Courriel : saint-sauveur.mairie@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

Etaients Présents : Jean-Louis DRANCOURT, Arnaud BARTHELET, Magali VEYRE, Lionel TISSERANDOT, Florine VAUGE-LAPOSTOLLE, Sébastien GILOT, Daniel RUARD,

Représentés : Céline ROBLIN donne pouvoir à Jean-Louis DRANCOURT, Martine BERTHELOT-GROSJEAN donne pouvoir à Daniel RUARD, Cindy GIRARDOT donne pouvoir à Florine VAUGE-LAPOSTOLLE,

Le Maire ouvre la séance à 19h30, le quorum étant acquis.

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance :

Florine VAUGE-LAPOSTOLLE est désignée comme Secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Délibération sur un devis d'aménagement du parterre de la grange communale,
- Délibération sur la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants).

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des élus présents et représentés.

Fonds vert et rénovation de la Salle Communale

Le Maire explique la subvention Fonds Vert de l'Etat :

- Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé «Fonds Vert», est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.
- Sur ces deux milliards, 72 millions d'euros sont destinés à des financements en Bourgogne Franche-Comté.
- Trois domaines sont concernés : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Ces trois axes d'action se découpent en 14 mesures (dont 11 concernent notre région).
- Celle que nous pouvons solliciter pour la salle communale est la rénovation énergétique.

DELIBERATIONS SUR LES SUBVENTIONS POUR LA SALLE COMMUNALE

La nouvelle subvention «Fonds Vert» gérée par l'Etat complète la subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Le mécanisme entre ces deux subventions est encore mal connu car très nouveau. Daniel RUARD explique que ces deux financements ont été abordés avec le sous-préfet lors d'une réunion à Dijon il y a deux semaines. Des points restent à préciser. L'obligation est faite pour les communes qui sollicitent une subvention DETR de demander une subvention «Fonds Vert». La Préfecture tranchera sur les deux possibilités.

La possibilité de solliciter une subvention de la part du SICECO (Syndicat électrique) est mise de côté car elle n'est que de 30 000€. Cette subvention ne comporte pas d'avance, contrairement à la DETR et au Conseil Départemental. Son versement est conditionné à la présentation de factures payées et certifiées par la Trésorerie et à l'obtention de labels énergétiques ; ce qui prend du temps et demande une avance de trésorerie à la commune qui devra régler les entreprises bien avant de percevoir l'aide.

Deux plans de financement sont donc retenus et soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

Les subventions sont soumises au vote individuellement, ce qui permettra de construire un plan de financement au plus juste :

Subvention V1 :

- DETR : Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 9
- Fonds Vert : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 10
- Conseil Départemental : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 10

Subvention V2 :

- DETR : Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 9
- Fonds Vert : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 10
- Conseil Départemental : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 10
- Région : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 10

DELIBERATION : AMENAGEMENT DU PARTERRE DE LA GRANGE COMMUNALE

Le Maire explique que le terrain devant la salle communale est plus haut que la hauteur du sol de la grange, ce qui provoque régulièrement des entrées d'eau par fortes pluies, tant dans la partie occupée par la commune que dans celle occupée par l'Amicale San Salvatorienne.

En outre, ce terrain est impraticable lorsqu'il est gorgé d'eau.

Il est évident que cette différence de hauteur n'a pas été voulue par les constructeurs du bâtiment qui s'étaient prémunis du risque d'inondations. Mais depuis cette époque, les débris sont arrivés et le niveau du sol a changé.

La solution à ces problèmes est la suivante :

Décasser le sol actuel pour enlever la terre accumulée depuis plusieurs dizaines d'années, puis remblayer de telle sorte à ce que le parterre de la grange se trouve en dessous du niveau de la dalle.

Daniel RUARD présente le devis de Sébastien MEURIOT pour un montant de 950€.

Ce devis est accepté à l'unanimité des élus présents et représentés.

DELIBERATION SUR LA THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)

L'application de cette taxe est soumise au vote :

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 10

Le taux sera fixé lors du vote du budget 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Raccordement à la fibre des habitants du village

Le village est raccordé à la fibre optique pour internet depuis le Mardi 21 Février 2023 ; il reste encore quelques zones à couvrir. Les habitants intéressés doivent contacter leur opérateur et demander une box fibre. Quelques éléments sont à connaître :

Le réseau cuivre utilisé pour l'ADSL n'est plus déployé depuis le 1^{er} Janvier 2023 dans les nouvelles habitations.

Dans les années qui suivront, ce réseau ne sera plus entretenu et donc voué à disparaître.

Éclairage public

La question de l'éclairage est toujours d'actualité. Le Maire a sollicité des devis de la part d'entreprises et rencontrera le SICECO (Syndicat d'électricité) le Mercredi 08 Mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h16.